

des Princes &c. Novemb. 1770. 345

Le droit de détraction sur les biens & effets qui sont exportés de leurs Territoires, comme aussi que les François seront traités dans lesdites Villes & Territoires, tant pour leurs personnes, que relativement à leur commerce, aussi favorablement que les Sujets d'aucune autre Nation étrangère. Si donnons en mandement &c.

Quant au Clergé de France, dont nous avons annoncé le mois dernier la fin de ses séances à Paris, & en même-tems son *Avertissement*, donné aux Fidèles du Royaume, sur les dangers de l'Incrédulité; il s'attache à faire voir " que les avantages que promet l'Incrédulité & la science dont elle se pare, ne sont que prestige & mensonge; qu'au-lieu d'élever l'homme, elle le dégrade & l'avilit; qu'au-lieu de lui être utile, elle nuit à son bonheur; qu'elle dissout les liens de la société, détruit les principes des mœurs, renverse les fondemens de la subordination & de la tranquillité publique. "

Clergé

Le Clergé prouve en même-tems " que les intérêts les plus chers de l'homme sont liés au maintien de la Religion; que sans elle nous ne pouvons avoir ni une connoissance suffisante de nos devoirs, ni la force de les pratiquer; que nos foiblesses, nos imperfections, ce que nous sentons en nous-mêmes, ce que nous éprouvons au-dehors, tout annonce la nécessité & les avantages d'une révélation; qu'elle seule enfin nous ouvre le chemin de la vérité & du bonheur. "

Ce Discours est fort accueilli du Public, & fait infiniment d'honneur à Mr. l'Archevêque de Toulouse auquel on l'attribue.

L'Abbé Bergier, cet Ecrivain religieux, qui a dévoué sa plume à combattre les impies & les

Z      incrédules.